



Divorce ordonnance de non conciliation

Par **Doudoumou**, le **09/10/2014** à **00:09**

Bonjour ,

Ayant engagé une procédure de divorce . Ayant un enfant de 6 mois à ce moment la .
Mon mari a eu les droits de visite qu'il souhaitais tous les Mardi jeudi (12h-17h) et dimanche (10h-17h) sur ordonnance de non conciliation qui a été rendu le jour déjà JDF en mai . Depuis se jour je n'ai jamais rien reçu par huissier ou à mon domicile concernant cette ordonnance . Nous l'avions quand même exécuté .

J'attendais cette ordonnance pour savoir la suite avec mon avocate , qui me disait tant qu'on a rien reçu on a le temps de faire appel . Aujourd'hui mon mari me dis que mes 3mois pour assigné on expiré et que maintenant lui dispose de 3 mois pour assigner concernant le droit d'hébergement et de visite de notre enfant . Il voudrait la garde alternée à 1an . Je voudrais savoir qu'est ce que je dois faire car j'attend toujours cette huissier et sans réponse j'ai peur de passer à côté de mes droit ??

Merci

Cordialement .